

Compte-rendu du Conseil municipal du 26 novembre 2021

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET

Membres excusés : Benjamin GRENAT (procuration à Gilles GRENAT), Karen ANCEY (procuration à Marie-France VIGNES), Antonio MONTES (procuration à André GALLAY)

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2021

Vote : Accord à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

3- Ajout à l'ordre du jour, le point suivant : « Projet de groupement de commandes avec la CCHC pour le diagnostic de l'air intérieur dans les établissements recevant du public »

Vote : Accord à l'unanimité

4- Observations sur le dossier du PLUiH

Le 18 octobre 2021, le conseil municipal a arrêté le PLUiH. Cependant, le projet de PLUiH peut être assorti d'observations ou de propositions par la commune, à la communauté de communes, afin d'apporter des ajustements, oublis ou rectifications qui ne seraient pas de nature à remettre en cause l'économie générale du projet arrêté.

- a) Suite au glissement de terrain sur la zone 1AUH au Cruet d'une superficie de 2200 m², la zone devient inutilisable pour la construction d'habitations. Madame le Maire propose de déplacer cette zone dans le centre du chef-lieu de La Forclaz, sur les parcelles OA2414 et OA2413. Afin de permettre l'accès à la zone repérée, une route sera construite dans la pente, traversant notamment les parcelles OA2724 et OA0405 constructibles. Etant donné l'impact de la route sur la zone déjà constructible et afin de densifier la zone repérée, il est proposé de déplacer le gisement mutable de Rosset vers les parcelles jouxtant OA2414 et OA2413 pour une surface au moins équivalente.

- b) Modifier la destination de l'emplacement réservé ER 510, initialement prévu pour un parking en une zone permettant le passage d'une route.

- c) Retirer des changements de destination, le bâtiment d'exploitation agricole et forestière situé au Sagy, référence cadastrale OA1338 et OA1339.

Vote : Accord à l'unanimité

5- Travaux d'assainissement et de renouvellement de conduite d'eau potable et demande de subventions

Présentation du projet d'assainissement de Belmont et coût des travaux :

ASSAINISSEMENT	293 162,00 €
CONDUITE EAU	184 315,50 €
TOTAL TRAVAUX	477 477,50 €
MAITRISE ŒUVRE	26 261,26 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX AEP+MO	503 738,76 €

Demandes de subventions :

Département	151 121,63 €	30,00%
Etat (DETR)	151 121,63 €	30,00%
Agence de l'eau	100 747,75 €	20,00%
Commune	100 747,75 €	20,00%
Total	503 738,76 €	100,00%

Madame le Maire demande de valider le projet présenté et les demandes de subventions au titre de la DETR 2022, du Département et de l'Agence de l'eau.

Vote : Accord à l'unanimité

6- Convention territoriale globale du Haut-Chablais avec la CAF

En février 2021, la Communauté de Communes du Haut-Chablais a validé l'idée de s'engager dans une convention territoriale globale avec la CAF. La convention territoriale globale prend la suite du Contrat Enfance Jeunesse qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

La convention territoriale globale est un projet au service de la population qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions menées. Elle intervient dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, du cadre de vie ou/et de l'accès au droit. La convention sera signée pour 4 ans. Pour les communes de la CCHC, le fait de signer la convention, offre la possibilité de prendre part au développement du territoire et être soutenu par la CAF.

Vote : Accord à l'unanimité

7- Portage EPF solde du programme

L'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie porte depuis le 21 septembre 2012, une maison d'habitation et des terrains situés au « chef-lieu ». Un bail de réhabilitation a été signé au profit de Léman Habitat en vue de réaliser son projet de logements aidés pour une durée de 52 ans.

Selon les termes de la convention signée le 4 septembre 2012, le portage arrive à terme en 2022. La commune doit s'engager à rembourser le solde de la vente et les frais annexes.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de :

- rembourser la somme de 15 190,29€ HT correspondant au solde de la vente et les frais annexes
- signer tous les actes nécessaires

Vote : Accord à l'unanimité

8- Prescription de titres non soldés

Des créances douteuses datant de 2012 et 2013 n'ayant pas été recouvrées par la trésorerie, celle-ci demande d'inscrire les crédits nécessaires pour solder les sommes dues. Ces créances concernent 2 personnes dont l'une vient de régulariser sa dette. L'autre est en instance de le faire. De ce fait, il n'y a pas lieu de délibérer.

9- Désignation et indemnisation de l'agent recenseur

Le recensement de la population est prévu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Il est nécessaire de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Madame le Maire propose de fixer cette rémunération à 900 € net.

Vote : Accord à l'unanimité

10- Virements de crédits

En cette fin d'année, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires, à savoir :

Dépenses imprévues : - 3650,00 €

Compte 6611 : intérêts réglés à échéance : + 650, 00 €

Compte 6411 : personnel titulaire : + 3000,00 €

Vote : Accord à l'unanimité

11- Désignation d'un référent Espace Naturel Sensible du Haut-Chablais

A la demande de la CCHC, il faut nommer un élu référent Espace Naturel Sensible du Haut-Chablais qui participera à l'élaboration du territoire naturel sensible du Chablais afin de préserver les espaces naturels sensibles. Les projets pourront être portés par la CCHC, par les communes et par les AFP.

Proposition : Gilles GRENAT

Les membres du conseil acceptent la candidature.

12- Projet de groupement de commandes avec la CCHC pour le diagnostic de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public. Le décret n°2015-1000 du 17 août 2015 a prévu le calendrier rendant obligatoire les obligations suivantes :

1- Dès 2018, les écoles maternelles, élémentaires et crèches étaient concernées

2- Depuis 2020, les accueils de loisirs et les établissements recevant du public : EHPAD, mairie, salle des fêtes, salle polyvalente...

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention constitutive de ce groupement fixant les modalités de fonctionnement.

Vote : 4 pour, 3 abstentions, 4 contre.

Le vote du maire étant prépondérant, la proposition est adoptée.

13- Questions diverses

a) Compte-rendu de l'assemblée générale de la SEA par Cyrille Gally, Président de l'AFP

Trois points ont été traités :

Promotion des AFP avec des exemples d'AFP, 29 AFP au total

Problème du recrutement dans le pastoralisme et la cohabitation des loups avec les chiens

Partage des espaces entre les touristes et les randonneurs

Remise d'une médaille à Maurice Michaud pour le récompenser du travail réalisé.

b) Distribution des paniers gourmands pour les aînés qui n'ont pas participé au repas : semaine du 13 au 19 décembre 2021

c) Anniversaire les « 10 ans du Géoparc » :

En 2022, le Chablais célébrera les 10 ans du Géoparc. Pour l'occasion, le Geoparc propose d'associer la commune à l'évènement et demande à la

commune d'être force de proposition pour organiser un temps fort à Tréchauffé.

Madame le Maire propose d'engager une réflexion avec le conseil municipal et les habitants.

d) Comité cycliste de la Haute-Savoie :

La 3^{ème} étape Bioge/Tréchauffé en course de côte aura lieu le dimanche 28 août 2022.

e) Bulletin municipal :

La commission « culture et communication » se réunira la semaine du 6 décembre afin de préparer le bulletin municipal de fin d'année.

f) Départ en retraite de Sylviane GRENAT, secrétaire de Mairie :

Lundi 20 décembre à 18h à la salle des fêtes de La Forclaz

g) Prochain conseil : **lundi 13 décembre 2021 à 20 h.**

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Maryse GRENAT